

29 MAI 1996

**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE****LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE**

**DIRECTION  
DES AFFAIRES CRIMINELLES  
ET DES GRÂCES**

**POUR ATTRIBUTION**

à

*Secrétariat général  
pour la Coordination de la  
Politique de la ville*

SD/MM/CELLULE.JUS

**Mesdames et Messieurs les Premiers Présidents  
près les Cours d'Appel de :  
Aix-en-Provence, Amiens, Bordeaux, Colmar,  
Douai, Grenoble, Lyon, Metz, Montpellier,  
Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Reims, Rennes,  
Rouen, Saint-Denis de la Réunion,  
Toulouse et Versailles**

**et Messieurs les Procureurs Généraux  
près lesdites Cours**

OBJET : politique judiciaire de la ville : cellules justice ville.

La politique de la ville représente un enjeu essentiel pour répondre aux problèmes d'exclusion et de délinquance dans les secteurs identifiés comme zones urbaines sensibles. Je vous rappelle qu'en vertu d'une géographie prioritaire définie en 1993, trente sous-préfets chargés de mission pour la ville sont nommés auprès des préfets des départements.

La même année, conscient des responsabilités de l'institution judiciaire et s'appuyant sur son rôle d'observatoire et de révélateur des dysfonctionnements sociaux, le ministère de la Justice a mis en place, dans les départements prioritaires, une organisation territoriale spécifique. Sa mission est de mieux appréhender les problèmes des quartiers en difficulté et de favoriser un travail cohérent entre les acteurs judiciaires eux-mêmes et avec leurs partenaires quotidiens que sont les autorités administratives et les élus.

Cette organisation se situe à deux niveaux.

- ◆ Au niveau départemental, les présidents et procureurs des tribunaux de grande instance du département choisissent parmi eux un correspondant unique. Cette désignation permet de renforcer les relations entre les différentes instances qui relèvent du ministère de la Justice dans le département (services judiciaires, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse) et leurs partenaires extérieurs, afin de rendre plus efficace l'action de la justice dans le domaine des politiques concertées.

Cette fonction consiste à impulser, à coordonner et à défendre l'ensemble des actions qui doivent être mises en oeuvre par les juridictions et services déconcentrés. Il s'agit en effet :

- . de mieux lutter contre la délinquance,
- . de développer la justice de proximité,
- . d'améliorer la prise en charge des mineurs,
- . de favoriser les collaborations relatives au suivi des mineurs auteurs de crimes,
- . de multiplier les alternatives à l'incarcération, de mieux préparer la sortie des détenus afin d'éviter la récidive,
- . d'améliorer la prise en charge des toxicomanes qui sont suivis judiciairement à quelque titre que ce soit.

La cellule départementale rassemblant le correspondant-justice, le directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse et le correspondant départemental de l'administration pénitentiaire permet d'assurer une information réciproque et d'élaborer de manière concertée une stratégie commune.

Elle doit entretenir, selon les modalités à négocier localement, des liaisons régulières avec l'ensemble des chefs de juridiction et de service, les magistrats du parquet et du siège, et les fonctionnaires du département les plus concernés, afin que ceux-ci soient en mesure de faire valoir leurs perspectives et préoccupations au titre de la politique de la ville.

Je rappelle que l'accomplissement de cette mission doit s'exercer dans le respect des compétences propres des juridictions et services déconcentrés, lesquels continuent à dépendre de leurs administrations spécifiques et à développer, en harmonie avec le cadre défini en commun, toutes relations utiles à l'exercice de leurs missions propres.

♦ Au niveau de la cour d'appel, le premier président et le procureur général désignent de concert un magistrat de la cour, chargé d'animer cette politique dans son ressort. Il est garant de la tenue régulière des réunions des cellules-justice départementales, et doit établir *un bilan annuel de leur activité*.

J'ai pu constater qu'un certain nombre de postes de correspondants justice départementaux et des cours d'appel n'étaient pas actuellement pourvus.

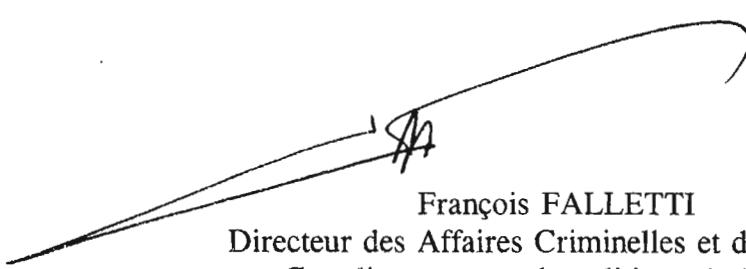
Les récents incidents violents survenus non seulement dans les zones urbaines sensibles mais également dans des secteurs à priori moins exposés, justifient la pérennisation de cette mission et impliquent que la procédure de désignation soit mise en oeuvre dès lors que les magistrats chargés de ces fonctions font l'objet d'une nouvelle affectation.

C'est pourquoi, je vous saurais gré de bien vouloir, le cas échéant, d'une part désigner les nouveaux correspondants de cour d'appel, d'autre part inviter les présidents et procureurs de la République des tribunaux de grande instance des départements prioritaires à se concerter très rapidement afin de désigner parmi eux un correspondant départemental pour la politique judiciaire de la ville. Une lettre de mission du Garde des Sceaux sera adressée à ce magistrat dès que j'aurai connaissance de la désignation intervenue.

En outre, il conviendra désormais de veiller scrupuleusement à tout renouvellement des magistrats désignés dans le cadre de la politique de la ville. Il est indispensable de s'assurer du fonctionnement réel et efficace de ces cellules dont l'activité est très inégale, selon les départements.

Je vous remercie de bien vouloir, me faire connaître la liste des nouveaux correspondants sous le timbre de la direction des affaires criminelles et des grâces (secrétariat général pour la coordination de la politique de la ville).

P.J. : - liste des trente sous-préfets chargés de mission pour la ville



François FALLETTI

Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces,  
Coordinateur pour la politique de la ville

Copie pour information :

- . Mesdames et Messieurs les Présidents et procureurs de la République près les TGI.
- . Mesdames et Messieurs les correspondants justice cour d'appel.
- . Mesdames et Messieurs les correspondants justice départementaux.
- . Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la protection judiciaire de la jeunesse.
- . Messieurs les directeurs régionaux de l'administration pénitentiaire.
- . Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la protection judiciaire de la jeunesse.
- . Mesdames et Messieurs les responsables départementaux de l'administration pénitentiaire.

**LISTE DES SOUS-PREFETS CHARGES DE MISSION POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE**

NOM - PRENOM FONCTION	ORGANISME ADRESSE	CP - VILLE	TELEPH
Monsieur LECRIGNY Josiane Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	SOUS-PREFECTURE 1 Rue de Mutzig	67120 MOISHEIM	33.49.72.72.
Monsieur CALIXTE Gérard Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE 9 Rue Kennedy B.P. 1108	68052 MULHOUSE CEDEX	33.42.33.77.
Monsieur LANVERS Claude Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE 166 Rue Pierre Cormeille	69419 LYON CEDEX 03	72.61.60.55.
Madame Soraya KOMPAGNY Chargee de mission pour la politique de la ville	50 avenue Daumesnil	75012 PARIS	49.28.43.03
Monsieur Christian HOLLE Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE Cours Clémenceau	76036 ROUEN	32.76.50.00.
Monsieur Cochin MIEGE Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE Place de la Préfecture	77010 MELUN	64.71.77.79.
Monsieur Antoine PRAX Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE 1 Rue Jean Houdon	78000 VERSAILLES	39.49.78.92.
Monsieur Daniel PEREY Secrétaire général adjoint chargé de mission pour la ville	PREFECTURE Place de la Préfecture	81013 ALBI CEDEX	63.45.61.61.
Monsieur Pascal MAILHOS Secrétaire général chargé de mission pour la ville	PREFECTURE Bd du 112e Régiment d'Infanterie	83070 TOULON CEDEX	64.18.83.83.
Monsieur Bernard ROUDIL Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE 4 Rue Vial	84905 AVIGNON CEDEX	70.82.11.11.
Monsieur AMBROGGIANI François Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE Boulevard de France	91010 EVRY CEDEX	69.91.91.91.
Monsieur GUERIN Bernard Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE 177 Avenue Joliot Curie	92013 NANTERRE CEDEX	40.97.20.00.
Monsieur Marc-Etienne PINAULD Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE 124 Rue Carnot	93000 BOBIGNY	48.95.60.60.
Monsieur Thierry DRACK Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE Avenue du Général de Gaulle	94011 CRETIEU	48.34.41.83.
Madame Geneviève GUYEDAN Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE Avenue Bernard Hirsch	95011 CERGY-PONTOISE	49.56.60.32.
Monsieur PARENT Roger Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE Place Baraïch	97405 ST DENIS DE LA REUNION	34.25.25.25.
		CEDEX	26240.77.77.

**LISTE DES SOUS-PREFETS CHARGES DE MISSION POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE**

NOM - PRENOM FONCTION	ORGANISME ADRESSE	CP - VILLE	TELEPH
Monsieur Hubert BLAISON Secrétaire général adjoint chargé de mission pour la ville	PREFECTURE Route de Grenoble B.P. 1	06286 NICE CEDEX 03	93.72.24.11
Monsieur Thilo FIRCHOW Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE Place Félix Barat	13282 MARSEILLE CEDEX 06	91.15.64.00.
Madame Marie-France COMBIER Secrétaire général chargé de mission pour la ville	PREFECTURE Boulevard Vauban B.P. 1040	26300 VALENCE CEDEX	75.79.26.00.
Monsieur ZABULON Alain Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE DE REGION Place Saint-Exente	31383 TOULOUSE CEDEX	61.33.38.00.
Madame Françoise VERDIER Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE Esplanade Charles de Gaulle	33077 BORDEAUX CEDEX	56.90.60.60.
Monsieur CADOT Michel Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	SOUIS-PREFECTURE Place du Général de Gaulle BP. 742	34526 BEZIERS	67.36.54.44.
Monsieur Pierre LODDE Secrétaire général adjoint chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE Place de Verdun	38021 GRENOBLE CEDEX	76.49.34.00.
Monsieur Francis SPITZER Sous-Prefet chargé de mission pour la ville	Préfecture de l'Hérault	34526 BEZIERS	67.36.70.70
Monsieur BOSCHAT Michel Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la Ville	PREFECTURE 6 Quai Cézénay	44335 NANTES CEDEX	40.41.20.20.
Monsieur ROUILLIER Daniel Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE 4 rue de Sevres	45300 PITHIVIERS	38.38.01.71.
Monsieur LALLEMENT Didier Secrétaire général chargé de mission pour la ville	PREFECTURE 38 Rue Carnot	51036 CHALONS/MARNE CEDEX	26.70.32.00.
Monsieur DURUFLÉ Yves Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE 1 Rue Maurice Barrès	54038 NANCY CEDEX	83.34.26.26.
Monsieur THIRION Alain Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE Place de la Préfecture	57014 METZ CEDEX	87.34.38.10.
Monsieur Thierry LE LAY Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE 171 Boulevard de la Liberté	59039 LILLE CEDEX	24.30.52.17.
Monsieur MULLANCOURT René Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE 1 Place de la Préfecture	60022 BEAUVAIS CEDEX	44.06.12.34
Monsieur DAUGY Bruno Sous-Prefet chargé de mission pour la politique de la ville	PREFECTURE Rue Ferdinand Buisson	62020 ARRAS CEDEX	21.55.22.62.